DLP-5-7-82007038

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE

(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43 - 09.27.46

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W

Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN n° 18 du 24 Juin 1982

Edition Grandes Cultures

Envoi n° 14

POMME DE TERRE

Le mildiou n'a toujours pas été observé en culture, la situation actuelle est saine. Nous rappelons que les interventions doivent se limiter à des renouvellements lorsque la dernière protection, avec un produit de contact :

- a été lessivée par les pluies (total des précipitations supérieur à 20 mm).

- ou si elle remonte à plus de 10 à 12 jours.

POIS DE PRINTEMPS

Les vols de tordeuse se poursuivent. Dans les secteurs où la culture du pois est ancienne nous rappelons l'intervention conseillée dans notre dernier bulletin, la réaliser si cela n'est déjà fait.

Aux produits précédemment conseillés il faut également ajouter les spécialités à base de bromophos à 500 g/ha (Rhodianex, Covi-Nexion).

Dans quelques situations progression du botrytis.

BETTERAVE

Sur feuilles présence de taches arrondies noirâtres. Ces phénomènes, observés depuis plusieurs années après une pluie violente ou de la grêle, ne se développent que sur blessures. Ce n'est ni de la cercosporiose ni du ramularia. Aucune intervention ne se justifie.

BLE D'HIVER

Progression de la septoriose sur dernières feuilles en parcelles non protégées. Dans l'Aube développement modéré de la rouille brune sur toutes variétés (plus marqué sur Lutin). Ces attaques très tardives ne présentent aucun risque réel. A ce titre nous rappelons qu'aucune intervention fongicide ne se justifie plus maintenant.

Puceron sur épis maintenant très rare, nombreux prédateurs.

P.1/20

MESURES PREVENTIVES CONTRE LES RAVAGEURS DES GRAINS STOCKES

1) Mesures préventives concernant les grains et le mode de stockage

a) emmagasiner des grains suffisamment secs ; l'élimination des grains cassés limite l'infestation de certains ravageurs.

b) de mauvaises conditions de stockage à la ferme peuvent être à l'origine de l'altération des grains. L'humidité de l'air, du sol ou des parois des locaux, entraîne un échauffement de la masse, favorable au développement de moisissures et à une multiplication très rapide des insectes et des acariens. L'entreprosage du grain sur plancher en bois est déconseillé ; il est préférable de l'isoler en le recouvrant d'un film plastique.

2) Mesures d'hygiène générale

a) un nettoyage complet des locaux, du matériel de récolte (moissonneuses batteuses), du matériel de stockage : élévateurs, trieuses, tarares est une mesure de sécurité. Les débris et poussières récoltés seront immédiatement incinérés.

b) désinsectisation des locaux et matériels divers par pulvérisations ou par aérosols ou fumigation dans les cellules étanches. Désinsectiser les véhicules de transport, évite d'infester les grains sains au cours de transport.

Le nettoyage des locaux et du matériel annexe d'une part, leur désinsectisation d'autre part représentent deux opérations qui ne se conçoivent pas l'une sans l'autre. Elles constituent une étape particulièrement importante dans la lutte contre les déprédateurs des grains stockés.

3) Produits utilisables pour le traitement des locaux de stockage

a) Produits simples (M.A.) bromophos, dichlorvos, iodofenphos, malathion, pyrimiphos méthyl - spécialités s'employant en pulvérisation, badigeon, poudrage.

b) Produits composés : dichlorvos + malathion, dichlorvos + malathion + pyréthrines, malathion + pyréthrines - la plupart de ces produits composés sont des fumigants.

REPONDEUR AVERTISSEMENTS (26) 87.40.78

Imprimerie de la Circonscription Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. SONDEY
Commission Paritaire de Presse N 529 AD